

ENTRETIEN

Par Noémie Coudurier

« La norme ISO 37101 ne normalise pas les réponses aux questions »

Après un léger décalage lié à des questions d'édition, c'est en juin que devrait être publiée la nouvelle norme internationale d'application volontaire ISO 37101 sur le système de management pour le développement durable des villes et des territoires. Mais au-delà du jargon normatif, de quoi s'agit-il exactement ? Comment les collectivités peuvent-elles s'en saisir ? Aurore Cambien, animatrice du groupe de travail qui a produit la norme, retrace pour Techni.Cités la genèse de cette norme ISO et nous explique comment la faire vivre.

Qu'est-ce qui a conduit à la création de cette norme ?

La France est partie du constat que l'accompagnement proposé aux collectivités dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable était fragmenté et dispersé. Elle a donc entrepris de créer un comité technique entourant la création d'une norme de système de management portant sur le développement durable. Rapidement s'est imposée l'idée d'une « méta-norme » qui apporterait un cadre global, en reprenant l'esprit des référentiels déjà existants : Lead aux États-Unis, Breeam au Royaume-Uni, Ville durable en France, etc. La norme ISO 37101 a donc été conçue comme une norme « chapeau » pour l'ensemble des normes déjà en place.

Comment définiriez-vous cette norme ISO 37101, et concrètement, comment peut-elle être mise en œuvre par les collectivités ?

Il s'agit d'une norme qui entre dans la catégorie des normes de « système de management », c'est-à-dire qu'elle est là pour servir de guide afin d'améliorer la contribution des organisations (collectivités territoriales, secteur privé, etc.) au développement durable. En définitive, il s'agit donc d'une norme « d'organisation », qui émet des recommandations sur les modes de faire, les process. Elle suggère sans imposer. Elle définit notamment six grandes finalités (attractivité, préservation de l'environnement, bien-être, résilience, utilisation de ressources renouvelables, cohésion sociale), qu'elle propose de croiser avec douze domaines d'action (1). La norme va accompagner les collectivités dans une démarche réflexive. On peut imaginer une collectivité qui aurait pour projet l'aménagement d'un parc. En croisant les douze domaines d'action et les six finalités de la norme 37101, la collectivité peut vérifier en quoi le parc contribue au développement durable du territoire : maintien et restauration de la biodiversité, amélioration du cadre de vie, renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble, etc. Mais au-delà, la collectivité est invitée à interroger des aspects qu'elle n'avait peut-être pas envisagés a priori : pourquoi ne pas proposer au sein de ce parc un jardin collectif (production et consommation durables) ? En quoi ce parc permet-il de valoriser la culture et l'identité locale ? Etc. La collectivité s'engage ainsi dans une démarche plus intégrée qui permet de révéler l'ensemble des potentialités et des risques d'un projet. Mais attention : si cette norme est utile aux collectivités, elle demeure malgré tout générique,



AURORE CAMBIEN

ANIMATRICE DU GROUPE DE TRAVAIL AYANT PRODUIT LA NORME ISO 37101

pour s'adapter à l'ensemble des organisations, publiques et privées.

Êtes-vous confiante sur la prise en main de la norme par les collectivités ?

Du fait de ce caractère « générique », l'application de la norme 37101 par les collectivités nous semble un peu difficile. Nous avons ressenti le besoin d'aller plus loin et d'assumer que notre cible première, en France, était les collectivités. Nous travaillons donc sur deux projets : le premier concerne la sortie d'un guide d'application pour les villes, porté conjointement par l'Allemagne, la Chine et la France. Le deuxième porte sur la mise en place d'un protocole d'expérimentation dans certaines villes « test » afin de vérifier si l'appropriation qui est faite de la norme ISO 37101 est conforme à nos projections.

Cette norme pourrait être perçue comme un carcan supplémentaire par les collectivités, n'est-ce pas ?

La norme ISO 37101 est d'application volontaire, et relativement générique. Si aucun outil de ce type n'était en place dans la collectivité, alors cette dernière peut se saisir de cette norme. En revanche, si elle s'était déjà dotée de certains outils, elle a de fortes chances pour qu'ils soient compatibles avec la nouvelle norme ISO 37101. Certes, dans la norme ISO 37101, il y a la notion de référentiel du développement durable, déjà présente ailleurs. Mais elle comporte aussi une approche de système de management qui faisait souvent défaut jusqu'à maintenant. Désormais, une véritable approche systémique est proposée, allant jusqu'à aborder le portage politique du développement durable, l'évaluation des résultats, etc.

Comment évaluer des critères aussi difficilement palpables ?

Cette norme ne définira jamais des seuils, des niveaux. Elle fait des passerelles avec d'autres normes proposant des indicateurs chiffrés (ISO 37120, etc.) mais n'en propose pas elle-même. Elle invite plutôt les collectivités à s'interroger sur leurs propres pratiques, grâce à des matrices de maturité. Sur l'aspect système de management, la culture de l'évaluation est assez inégale. Avant même de rentrer dans le vif du sujet, la norme invite donc les collectivités à voir comment elles pourraient s'y prendre globalement pour atteindre leurs objectifs, en intégrant l'évaluation, dès l'amont, dans le processus de management.

Tous les pays avancent-ils de la même manière sur ces questions d'organisation ?

L'existence d'un besoin pour des outils, des guides, s'est rapidement imposée au sein des différents pays volontaires. Ce qui a différé concernait surtout soit le rapport à la norme, soit les thématiques. Pour certains, l'important était d'arriver à impliquer différents partenaires tandis que pour d'autres, il s'agissait de savoir comment articuler tous les outils existants. ●

(1) Gouvernance/engagement/autonomie. Éducation et capacité à construire. Innovation/créativité/recherche. Santé et soin. Culture et identité collective. Vivre ensemble/interdépendance/mutualisation. Économie/production et consommation durables. Conditions de vie et de travail durables. Sécurité et sécurité. Infrastructures collectives. Mobilité. Biodiversité et services écosystémiques.